

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

### Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF  
ÉCONOMIE CIRCULAIRE – demande de subvention URIOPSS Bourgogne  
Franche-Comté**

Un des axes du projet territoire ‘Zéro Déchet, Zéro Gaspillage’ (ZDZG) de Dijon Métropole est de lutter contre le gaspillage alimentaire. De nombreuses actions sont engagées comme les sensibilisations en direction du grand public (disco-soupe, disco-smoothie...) et l'accompagnement des restaurants scolaires dans la mise en place de nouvelles pratiques (cuisson basse température, ajustement des portions au service, tri et compostage des biodéchets...). De plus, la collectivité souhaite soutenir les structures d'aides alimentaires afin de faciliter la distribution des dons.

L'association Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux Bourgogne Franche-Comté (URIOPSS BFC) travaille depuis plusieurs mois avec les associations d'aide alimentaire de la Métropole afin de rationaliser le circuit du don alimentaire.

Ainsi, une étude est réalisée sur Dijon Métropole pour connaître les gisements de dons alimentaires ainsi que leur gestion. L'objectif est d'identifier des axes d'améliorations et des opportunités notamment autour de la valorisation des produits alimentaires avec la perspective de créer une filière (collecte, stockage, transformation et distribution) portée par les associations.

L'association URIOPSS BFC sollicite une aide de Dijon Métropole à hauteur de 4 000 €, soit 20% du budget prévisionnel. (**annexe 1** la demande d'URIOPSS BFC).

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'URIOPSS BFC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 78

CONTRE : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0